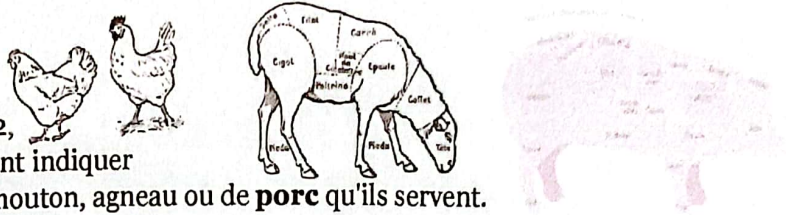


Traçabilité de la viande bovine

Conformément au décret n°2002-1465 du 17 décembre 2002 relatif à l'étiquetage des viandes bovines dans les établissements de restauration

La traçabilité des viandes évolue :

Selon un décret paru jeudi 27 janvier 2022, les professionnels de la restauration doivent indiquer la provenance des pièces de volaille, de mouton, agneau ou de porc qu'ils servent.



6 Mai 2024

Plats	Viandes	Nés en	Elevés en	Abattus en
Steak	France	France	France	France
"Salade chorizo"	Porc			
Chorizo	France	France	France	France
"Salade chorizo"	Porc			